



DAAC - PRIX JEAN RENOIR

Cinéma

Objectifs pédagogiques : Il s'agit d'un dispositif national qui permet à des lycéens de visionner en salle 7 films français et européens durant l'année scolaire puis de participer au jury qui prime le lauréat. Il a pour but d'éveiller un intérêt pour la création cinématographique et de stimuler l'esprit critique en confrontant les points de vue sur une œuvre. Il engage toute une classe dans le processus de choix argumenté du film primé.

Descriptif de l'action :

Ouvert à tous les lycées, le **Prix Jean Renoir des lycéens** s'adresse prioritairement aux classes de zones rurales, péri-urbaines ou relevant de l'éducation prioritaire et aux classes de lycées professionnels.

Conditions de participation

- Le lycée doit être déjà inscrit ou doit s'inscrire à la rentrée dans le dispositif « *Lycéens et apprentis au cinéma* ». En revanche, la classe qui postule ne peut être celle qui, dans l'établissement, participe au dispositif « *Lycéens et apprentis au cinéma* ».
- Les classes candidates ne doivent pas bénéficier d'une option cinéma ou d'un autre dispositif cinéma.
- Une seule classe par établissement peut participer au Prix ; une classe ne peut participer au Prix plus de deux fois en quatre ans.

Différentes étapes de l'action :

- **Septembre à mai** : Projection dans la salle partenaire de 7 films issus de l'actualité cinématographique présélectionnés par le comité de pilotage national.

Un site national permet aux classes de déposer leurs critiques de films, de réfléchir à des critères de jugement, de partager leur expérience. Ce site comprend des fiches pédagogiques sur les films. Les élèves peuvent bénéficier de rencontres avec des professionnels du cinéma.

- **Mai** : Participation au jury / Cérémonie de remise du Prix.

Deux délégués élus par classe participent à une rencontre nationale avec des critiques, des artistes et des professionnels du cinéma et défendent le choix de leur classe. Un prix de la critique est décerné à des critiques d'élèves par un jury de critiques professionnels.

Préinscription sur ADAGE et candidature en ligne jusqu'au 25 JUIN
sur le [formulaire en ligne](#)



PRIX JEAN RENOIR
DES LYCÉENS
LES LYCÉENS ÉLISENT
LEUR FILM DE L'ANNÉE



Action et piliers de l'EAC

Connaître

En participant activement à un événement culturel national, les élèves se familiarisent davantage avec la création cinématographique contemporaine française et européenne.

Rencontrer

Les élèves fréquentent un lieu culturel lors des projections en tant que membres de jury. Ils participent à une rencontre nationale qui privilégie la discussion et l'échange avec des critiques, des artistes et professionnels du cinéma.

Pratiquer

La rédaction de critiques leur permet de développer leur esprit critique, d'affirmer un choix réfléchi et de partager leur sensibilité cinématographique avec le public.

Niveaux concernés :

Lycées

Financements :

Sont financés les places de cinéma, les frais de circulation des copies, l'hébergement et le transport jusqu'à Paris des deux élèves délégués et de leur accompagnateur à l'occasion de la remise du prix.

Financements propres de l'établissement :

L'établissement prévoit sur fonds propres le transport vers les salles de cinéma.

Inscriptions : sur l'application ADAGE

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid149407/adage.html>

Renseignements :

Sophie Balagayrie - Professeure relais Cinéma-Audiovisuel - DAAC
Rectorat de Bordeaux

sophie.balagayrie@ac-bordeaux.fr - 05 57 57 35 90

Partenaires culturels :

[Salles de cinéma partenaires](#)

Partenaires institutionnels :

Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de la Culture
Fédération nationale des cinémas français
CNC
Canopé